Axe 1 : un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Le territoire est marqué par des gains de population enregistrés par la plupart des communes. Entre 2013 et 2018, la croissance démographique annuelle a atteint 1,1 %, contre 0,7% à l'échelle départementale et 0,4 % pour la région Ile-de-France (Insee 2018).



Portée par de solides apports migratoires, cette dynamique démographique confirme l'attractivité globale et surtout résidentielle du territoire. L'attractivité repose à l'évidence sur un cadre de vie de qualité et de nombreux atouts tels un niveau d'équipements globalement satisfaisant, une grande variété de paysages et de typologies urbaines, un patrimoine naturel et culturel remarquable autour des rives de Seine, des Buttes du Parisis et de la forêt de Montmorency...

Le fort accroissement démographique que connaît le territoire, soutenu dans le temps, est cependant porteur de nombreux défis et de déséquilibre potentiels, parmi lesquels :

- la multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur les réseaux de transport
- le déséquilibre du tissu économique local
- l'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité
- l'augmentation des émissions de polluants

Les orientations politiques

Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs

Territoire ouvert à toutes les mobilités durables, les élus veulent ainsi faire de Val Parisis unterritoire cyclable et intermodal. Les actions opérationnelles correspondantes sont déclinées dans le plan d'action du PCAET. Les objectifs à atteindre sont:

- Favoriser les mobilités actives et les motorisations non thermiques
- Faciliter les déplacements internes sur le territoire
- Renforcer la connexion du territoire aux pôles métropolitains
- Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages
- Maintenir les gares routières au meilleur niveau de service pour les usagers
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de mobilité pour leurs employés

Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables

La consommation énergétique du territoire s'élève à 4000 gigawatts-heure, soit une facture annuelle de 370 M€ par an, qui pourra atteindre 534M€ en 2030. Elle provient à 98% d'énergies non renouvelables. A cela viennent s'ajouter les sources de pollution diverses, qui entraîne annuellement pour les habitants une exposition à une qualité de l'air moyenne 59 jours par an et à une qualité mauvaise 8 jours.

En plus de ces enjeux locaux, tant sanitaires qu'économiques, la communauté d'agglomération vise à s'inscrire dans les objectifs européens et nationaux de réduction drastique de l'empreinte carbone à l'horizon 2050.

En ce sens, la CAVP veut être un acteur exemplaire en matière de transition énergétique, afin de devenir un territoire à énergie positive. La déclinaison de cette orientation en plan d'actions est précisée dans le PCAET.

- Réduire la consommation énergétique totale du territoire
- Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique

Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques

Le territoire de Val Parisis est couvert de 44% d'espaces naturels et ouverts avec 1 387 ha de forêt, 1 188 ha d'espaces agricoles et 818 ha d'espaces ouverts artificialisés. Levier d'attractivité, la valorisation de ce patrimoine naturel et paysager contribuera également à la définition d'une identité de territoire commune et partagée, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des îlots de chaleur. Plusieurs objectifs contribueront à nourrir cette orientation dont les plans d'actions opérationnels seront précisés dans le futur SCoT du territoire communautaire.

- Préserver et mettre en valeur les espaces verts existants
- Participer à l'aventure exceptionnelle de la création d'une nouvelle forêt en Ile-de-France
- Préserver les terres agricoles au service d'une alimentation locale
- Mettre en valeur les Berges de Seine
- Mettre en valeur les cours d'eau au profit des habitants et de la lutte contre les inondations
- Promouvoir la marche à pied, la randonnée et les pratiques sportives de nature pour faire connaître le patrimoine local
- Connaître et protéger la biodiversité sur le territoire
- Adapter le territoire aux épisodes de canicule

Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact

La gestion des déchets est une question stratégique en France et chaque bassin de vie, comme Val Parisis doit veiller à se rapprocher, autant que faire se peut, du « zéro déchet » et du « zéro carbone », s'agissant notamment de la collecte. C'est la raison pour laquelle Val Parisis appelle les trois syndicats qui gèrent pour son compte la compétence déchets, qui leur a été transférée, à travailler sur 4 sujets stratégiques :

1. la collecte et les véhicules propres (électrique/GNV),
2. la redevance incitative,
3. la valorisation des déchets (ressourcerie/pôle agricole),
4. l'harmonisation de la qualité et des niveaux de service proposés aux habitants comme aux acteurs économiques,

- Diminuer la production de déchets
- Valoriser les déchets produits
- Lutter contre les dépôts sauvages

Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire

Malgré une situation géographique stratégique avec la présence d'infrastructures de transport structurantes et d'un cadre de vie privilégié, Val Parisis a longtemps été considéré comme un simple territoire interstitiel à l'échelle de l'Ile-de-France, sans contribution significative à l'économie régionale. En s'appuyant sur des dynamiques économiques fortes et sur une offre territoriale renouvelée, Val Parisis entend être reconnu comme un territoire francilien d'accueil, d'implantation, d'enracinement et de développement important pour des entreprises de toutes tailles, créatrices de richesses et d'emploi. L'artère commerciale de la Patte d'Oie est en ce sens

une référence au plan régional et même national dans le domaine des activités commerciales, génératrice de dynamiques et d'emplois. (...)

- Moderniser les parcs d'activités économiques pour créer de la valeur et de l'emploi
- Assurer un avenir aux zones d'activités commerciales de la RD14
- Anticiper, et accompagner les mutations du tissu commercial
- Encourager et accompagner l'installation de services, commerces et tiers-lieux, et de services publics à proximité des pôles gares
- Accompagner l'émergence de filières innovantes
- Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création au parcours immobilier
- Favoriser une meilleure adéquation entre les emplois créés sur le territoire et les compétences des habitants de Val Parisis
- Promouvoir une utilisation raisonnée de la publicité et bannir les pollutions visuelles

Documents
Projet de territoire 2021-2030
Approbation du projet de territoire de la CA Val Parisis
ValParisis Agglo Le Mag n°10
Liens utiles
Présentation du projet de territoire